

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES  
*Ecole nationale  
de l'aviation civile*

**Décision n° 34/ENAC/DG/2008 du 18 février 2008  
portant délégation de signature**  
NOR : *DEVA0805051S*

Le directeur de l'Ecole nationale de l'aviation civile,  
Vu le code des marchés publics ;  
Vu le décret n° 2007-651 du 30 avril 2007 portant statut de l'Ecole nationale de l'aviation civile et notamment son article 10 ;  
Vu le décret en date du 5 janvier 1999 nommant M. Rozenknop (Gérard), directeur de l'Ecole nationale de l'aviation civile ;  
Vu la décision n° 180/ENAC/DG/2007 du 23 octobre 2007 portant délégation de signature,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 4 de la décision n° 180/ENAC/DG/2007 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :  
« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Colleu (Rachel), délégation de signature est accordée à M. Rieu (Louis), attaché principal d'administration de l'aviation civile, pour signer, en son nom, tous actes, pièces et décisions relevant de ses attributions, notamment les ordres de mission et les mandats correspondants, les pièces relatives aux vacataires, ainsi que la certification du service fait des dépenses relevant de son département.  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Colleu (Rachel), délégation de signature est accordée à M. Rieu (Louis), à l'effet de signer, tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics dans la limite de 20 000 euros HT par marché, et dans le cadre de ses attributions, à l'exclusion de toutes autres conventions ou contrats, en recettes ou en dépenses.  
En cas d'absence de MM. Colleu et Rieu, délégation de signature est accordée à Gaudilliere (Sylvie), assistante d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer les bons de réduction Air France. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.  
Fait à Toulouse, le 18 février 2008.

*Le directeur de l'Ecole  
nationale  
de l'aviation civile,  
G. Rozenknop*